



Opposition au transfert d'immatriculation

Par **nono1206**, le **05/04/2014** à **23:06**

Bonjour,

Je me rapproche de vous concernant une incompréhension

Je souhaite vendre mon véhicule, et pour ce faire je me suis rendu auprès de la préfecture pour obtenir mon certificat de non gage, et là à ma grande surprise on m'annonce que mon véhicule est gagé pour amende non payée

Opposition datant de août 2008

Le seul problème c que je n'est jamais reçus de contravention, et ce qui est encore plus grave, c que si je n'avez pas fait la démarche de vendre mon véhicule je n'aurais jamais connu la situation

Je vais me rapprocher du service de paiement pour régler cette situation, mais je suis quand même choqué de me rendre compte, qu'on ne m'a pas laissé le choix au niveau du paiement, aujourd'hui hui je paie la majoration, alors que si j'avais reçu cette contravention je l'aurais réglée

Je précise que j'ai déménagé à cette période et j'ai fait mon changement d'adresse sur ma carte grise, la dame que j'ai eu m'a dit que le courrier leur était revenu car je n'habite plus à l'adresse indiquée (donc je pense que ça arrivera dans les délais de temps du changement) mais je trouve quand même incroyable que l'État français ne nous retrouve pas dans des moments comme celui-ci, alors que si vous avez deux jours de retard pour vos impôts ils vous trouvent tout de suite. Comment ce fait-il que les services ne communiquent pas entre eux, en attendant que moi qui suis très embêté car je dois payer 375 euros au lieu de 90 n'ai plus la possibilité de contester cette amende, en fait je n'est plus le droit que de payer et me taire